



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mars 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : thème prioritaire : autonomisation des femmes et lien avec le développement durable

Table ronde ministérielle : renforcer les dispositifs institutionnels nationaux propres à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Résumé du Président

1. À sa 3^e séance, le 14 mars 2016, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde ministérielle ayant pour sujet « Renforcer les dispositifs institutionnels nationaux propres à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », dans le cadre du thème prioritaire intitulé « autonomisation des femmes et lien avec le développement durable ». Les participants ont échangé des données pratiques, des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques, en insistant plus particulièrement sur les moyens d'appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tenant compte de la problématique hommes-femmes.

2. Le Ministre d'État des affaires étrangères du Japon, Yoji Muto, a présidé la table ronde et l'Envoyée spéciale de la Banque africaine de développement pour l'égalité des sexes, Geraldine Fraser-Moleketi, a animé la discussion. La réunion a débuté par de brèves introductions du Président et de l'animatrice. Des ministres et de hauts responsables de 28 États Membres y ont participé.



Les dispositifs institutionnels nationaux propres à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

3. Les participants ont donné des exemples de dispositifs institutionnels mis en place dans l'ensemble des entités et secteurs publics pour que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes fassent l'objet de décisions et d'actions et soient prises en compte dans l'établissement des budgets. La grande variété des cadres et mécanismes évoqués a démontré que les dispositifs servant ces objectifs pouvaient être très divers. Les participants ont été nombreux à mentionner les garanties constitutionnelles de l'égalité des sexes et du principe de non-discrimination, ainsi que les mécanismes établis au niveau national pour favoriser l'égalité des sexes, tels les ministères chargés de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Nombre d'entre eux ont fait référence à des instruments législatifs, plans d'action, directives, programmes et initiatives consacrés à un grand nombre de questions liées à l'égalité des sexes, comme l'amélioration des perspectives économiques des femmes, le travail non rémunéré effectué par les femmes, la violence visant les femmes, la promotion de la santé sexuelle et procréative et des droits liés à la procréation, et la protection des droits des femmes vulnérables. Plusieurs participants ont évoqué des mesures temporaires spéciales visant à accroître la représentation des femmes aux postes de décision, telles que l'instauration de quotas obligatoires applicables dans les parlements, les collectivités locales et les conseils d'administration. Ils ont toutefois rappelé que s'il importait de renforcer la présence des femmes aux postes de décision, il était tout aussi essentiel que les postes de direction soient occupés à la fois par des femmes et des hommes fortement engagés en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

4. Les participants ont cité des dispositifs institutionnels tels que les commissions parlementaires et comités ministériels pour l'égalité des sexes comme étant des outils permettant de réunir des décideurs de divers secteurs gouvernementaux et partis politiques. Plusieurs d'entre eux ont souligné que les partenariats entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, qui peuvent notamment prendre la forme de groupes consultatifs composés de spécialistes issus de la société civile, d'organisations internationales et du secteur privé, jouaient un rôle important en ce qu'ils mettaient à la disposition des gouvernements une grande variété de compétences spécialisées.

Renforcer les capacités, le pouvoir de décision et le rayonnement des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes

5. Si tous les participants se sont engagés à faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes des priorités pour l'ensemble des acteurs publics, plusieurs participants ont souligné qu'il importait de disposer d'une entité unique chargée de coordonner l'action dans ces domaines et de suivre les progrès accomplis à l'échelle nationale. À cet égard, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes constituent des structures centrales utiles pour accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes et éviter la dispersion des efforts.

6. Les participants ont eu un échange de vues sur la nécessité de renforcer les capacités, le pouvoir de décision et le rayonnement des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes, et se sont penchés en particulier sur le financement

de ces mécanismes ainsi que sur leurs activités de collecte de données, de suivi et d'évaluation. Ils ont souligné qu'il importait d'allouer des fonds suffisants aux initiatives de promotion de l'égalité des sexes de tous ordres, notamment celles des ministères et des mécanismes spécialisés. Ils sont convenus que pour réaliser des avancées, les pouvoirs publics devaient consacrer davantage de ressources à cette cause, compte tenu du degré de priorité qu'y accordent les plus hautes autorités politiques et des engagements déjà pris. Ils ont défini diverses mesures à prendre en matière de financement, comme l'établissement des budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes et la participation financière à des projets d'autonomisation des femmes.

7. Les ministres ont estimé important pour leur travail de disposer de données fiables et exhaustives ventilées par sexe et autres facteurs, ainsi que de statistiques ventilées par sexe. Ils ont observé une corrélation entre la disponibilité de données et l'établissement de budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes, reconnaissant que constituer des budgets en l'absence d'informations sexospécifiques relatives aux revenus et aux dépenses pouvait avoir des conséquences néfastes sur l'égalité des sexes, sans que cela ne soit remarqué. Plusieurs participants ont insisté sur le fait que les responsables concernés devaient avoir à rendre compte de l'action entreprise en vue d'obtenir des progrès tangibles et que les données ventilées par sexe étaient indispensables pour mesurer ces progrès. Ils ont souligné le rôle que jouaient certaines organisations non gouvernementales dans le suivi et l'analyse des avancées.

Mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tenant compte de la problématique hommes-femmes

8. Nombre de participants ont fait part de l'intérêt particulier que revêtaient leurs activités relevant du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les ministres se sont entendus sur le fait que leurs efforts ne devaient pas viser exclusivement à atteindre les objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation de toutes les femmes et les filles. La réalisation de l'ensemble des 17 objectifs de développement durable et de leurs cibles devrait permettre d'avancer sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les participants ont souligné que pour ce faire, il était utile de nouer des partenariats plurisectoriels en faveur de l'égalité des sexes, et que les mécanismes de promotion de l'égalité des sexes devaient participer pleinement à tous les aspects de l'élaboration des politiques et de la planification d'un développement durable tenant compte de la problématique hommes-femmes. Ils ont mis en avant l'intérêt que les dispositifs internationaux de défense des droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, présentaient à cet égard.

9. Les participants ont affirmé que les chefs de gouvernement et les responsables politiques devaient s'employer activement à mettre l'égalité des sexes au cœur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que cela devait être un objectif partagé par les plus hauts responsables gouvernementaux et les autorités régionales et locales. À cet égard, plusieurs participants ont souligné qu'il était essentiel que les femmes, y compris celles faisant partie d'organisations féminines de la société civile, participent à l'élaboration des plans de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.